

Acquisition de véhicules et matériels divers - Programme 2006 - Demandes de subventions

M. l'Adjoint LIME, Rapporteur : Le programme de renouvellement de véhicules et matériels pour l'année 2006 est préparé sur la base d'une enveloppe financière de 1 208 K€.

Il repose sur une analyse générale du parc à partir des éléments connus à ce jour. Il est sujet à évolution en fonction des résultats de contrôles réglementaires ou d'accidents survenant en cours d'année. Il peut également être étendu, à la faveur des résultats de consultations, à des véhicules dont l'âge ou le kilométrage risquent de générer des surcoûts de fonctionnement ou des immobilisations importantes.

Ainsi, le programme proposé pour l'ensemble des services, est le suivant :

Budget principal

Comptes 21.020.2158.511, 21.020.2182.511 et 21.020.2188.511, code service 32000

Les dépenses totales prévues au BP 2006 sont de 900 K€ se répartissant de la façon suivante :

* Renouvellement et acquisition de véhicules

Type	Véhicules à acquérir	Estimation
Véhicules 2 roues motorisés	2	7 K€
Véhicules légers de moins de 3,5 tonnes	7	206 K€
Véhicules poids lourds	2	148 K€
Véhicules et engins spécifiques	3	260 K€
Sous-total :		621 K€

* Renouvellement de matériels et outillages suivant leur état de vétusté

Secteur Espaces Verts	67 K€
Secteur Voirie	67 K€
Autres secteurs d'activité	95 K€
Sous-total :	229 K€

* Grosses réparations et renouvellement de gros outillage

Parc Auto	50 K€
-----------	--------------

Budgets annexes*Direction de l'Eau*

Compte 21.2182.512 budget 02 code service 30700

- 1 véhicule léger	12 K€
- divers matériels	18 K€
Total	30 K€

Direction de l'Assainissement

Compte 21.2182.513 budget 03 code service 30800

- 3 véhicules légers	51 K€
- 1 camion hydrocureur	187 K€
Total	238 K€

Service de Soins A Domicile aux Personnes Agées

Compte 21.2182.519 budget 05 code service 50000

- 1 véhicule léger	12 K€
Total	12 K€

Service des Forêts

Compte 21.2182.514 budget 06 code service 34000

- 1 véhicule tout-terrain	22 K€
Total	22 K€

Dans le cadre de ce programme, il est prévu l'acquisition de véhicules propres susceptibles de bénéficier de subventions, notamment de la part de l'ADEME.

D'autre part, la Ville organisera, avec un commissaire priseur, une vente aux enchères destinée à céder des véhicules et matériels usagés ou dont elle n'a plus l'utilité (2 roues, berlines, fourgonnettes, fourgons, véhicules PL et spécifiques, matériels espaces verts et travaux publics et divers matériels provenant de l'ensemble des services).

Les subventions pour formation seront encaissées par décision modificative au budget de l'exercice courant, sur l'imputation 74.020.74718.20400 et réaffectées en dépenses sur l'imputation 011.020.6184.20400.

Les subventions pour les véhicules et matériels divers seront inscrites dès réception des notifications attributives en recettes, par décision modificative au budget de l'exercice courant, sur l'imputation 13.020.1311.511.32000 pour le budget principal, avec réaffectation en dépenses sur l'imputation 21.020.2182.511.32000.

Pour les budgets annexes, ces subventions seront affectées en recettes avec réaffectation en dépenses sur les imputations suivantes :

Direction de l'Eau

en recettes : 13.13118.512 budget 02 CS 30700
en dépenses : 21.2182.512 budget 02 CS 30700

Direction de l'Assainissement

en recettes : 13.13118.513 budget 03 CS 30800
en dépenses : 21.2182.513 budget 03 CS 30800

Service de Soins à Domicile aux Personnes Agées

en recettes : 13.1311.519 budget 05 CS 50000
en dépenses : 21.2182.519 budget 05 CS 50000

Service des Forêts

en recettes : 13.1311.514 budget 06 CS 34000
en dépenses : 21.2182.514 budget 06 CS 34000.

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver le programme d'acquisition de véhicules et matériels divers proposé ci-dessus,
- autoriser M. le Maire à organiser avec un commissaire priseur une vente aux enchères des matériels et véhicules usagés ou dont la Ville n'a plus l'utilité,
- autoriser l'encaissement du montant des ventes et reprises de véhicules et engins réformés,
- autoriser M. le Maire à procéder aux opérations d'ordre relatives aux ventes de véhicules et à l'inscription des crédits correspondants par décision modificative au budget de l'exercice courant.

Les recettes des ventes de véhicules et matériels seront inscrites au budget de l'exercice courant sur l'imputation 77.020.775.32000 pour le budget principal et les imputations suivantes pour les budgets annexes :

Direction de l'Eau : 77.775 budget 02 CS 30700
Direction de l'Assainissement : 77.775 budget 03 CS 30800
Service de Soins A Domicile Aux Personnes Agées : 019.775 budget 05 CS 50000
Service des Forêts : 77.775 budget 06 CS 34000

- solliciter les subventions auprès de l'ADEME ou tout autre organisme susceptible de participer à l'acquisition de véhicules propres ainsi que pour les éventuelles formations associées et autoriser M. le Maire ou son représentant à signer les conventions à intervenir, la Ville s'engageant à prendre à sa charge les financements non acquis,

- autoriser M. le Maire ou son représentant à signer le(s) marché(s) à intervenir après mise(s) en concurrence, ainsi que le (ou les) ordre(s) de service, avenant(s) ou décision(s) de poursuivre permettant l'exécution complète des travaux, ceci dans la limite des crédits inscrits au budget de la Direction de l'Eau, étant précisé que pour les avenants ou décisions de poursuivre entraînant une augmentation du marché supérieure à 5 %, cette autorisation ne sera effective qu'après avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres.

Après en avoir délibéré et sur avis favorables unanimes de la Commission n° 8 et de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 20 mars 2006.